Pour diffusion immédiate : 14/09/2023 **GOUVERNEURE KATHY HOCHUL**

LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE LOI VISANT À RENFORCER LES DROITS DES TRAVAILLEURS DANS L'ÉTAT DE NEW YORK

La législation (S. 4878-A/A. 398-A) exige qu'un employeur fournisse un avis écrit sur le droit de déposer une demande d'allocations de chômage

La législation (S. 2518/A. 836) interdit à un employeur de demander ou d'exiger d'un employé ou d'un demandeur(se)à l'emploi qu'il divulgue des informations sur son compte personnel

La législation (S. 1902-A/A. 1245-A) exige que les demandeurs d'emploi soient informés de l'existence du SNAP et du WIC

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui trois textes législatifs visant à renforcer les droits des travailleurs dans l'État de New York. Ce soutien viendra s'ajouter aux récentes mesures de protection des employés concernant les réunions politiques et religieuses obligatoires, le renforcement des sanctions en cas de vol de salaire et l'augmentation des prestations pour les travailleurs blessés. L'action de la gouverneure s'inscrit dans le cadre de son programme national en faveur des travailleurs, qui comprend des projets historiques visant à augmenter le salaire minimum dans l'État de New York et à l'indexer sur l'inflation, à offrir 12 semaines de congé parental entièrement rémunéré à plus de 150 000 employés de l'État, ainsi que d'autres initiatives visant à augmenter les salaires et les avantages sociaux, à étendre les salaires en vigueur, à mettre les demandeurs d'emploi en contact avec les possibilités d'emploi et à contribuer à garantir la sécurité de la retraite pour les travailleurs du secteur privé.

« Les travailleurs new-yorkais sont les moteurs de notre économie robuste et mon administration continuera à prendre des mesures pour les soutenir, » **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Ce paquet législatif offrira aux travailleurs de l'État de New York des salaires équitables et leur permettra de subvenir à leurs besoins, à ceux de leurs familles et à ceux de nos économies locales. »

La législation (S. 4878-A /A. 398-A) exige des employeurs qu'ils informent leurs employés qu'ils sont éligibles à l'assurance chômage lorsque l'employeur procède à une

séparation permanente ou temporaire de l'employé ou qu'il réduit les heures de travail au point que l'employé se qualifie pour le chômage total ou partiel.

La sénatrice de l'État, Shelley Mayer, a déclaré, « En 2020, New York a été confronté à des pertes d'emplois catastrophiques causées par la pandémie de COVID-19, ce qui met en évidence le rôle vital que joue l'assurance chômage dans le soutien de nos communautés et l'aide apportée aux familles pour qu'elles restent à flot après la perte d'un emploi. Cette législation codifiera et renforcera les réglementations existantes afin de garantir que les travailleurs qui sont licenciés ou dont les heures de travail sont réduites disposent des connaissances et des informations dont ils ont besoin pour accéder à l'assurance chômage. Je suis fière qu'en 2020, mon bureau ait pu aider des centaines de personnes qui ont perdu leur emploi et qui ont eu du mal à accéder aux prestations auxquelles elles avaient droit. Cette législation découle directement des difficultés que mes électeurs m'ont signalées. Je remercie mon collègue, le membre de l'Assemblée Chris Burdick, pour son partenariat sur cette législation qui répond directement aux frustrations de nos concitoyens. Je remercie la gouverneure Kathy Hochul d'avoir promulgué cette loi importante. »

Le membre de l'Assemblée, Chris Burdick a déclaré, « Je suis ravi que la gouverneure signe cette loi vitale visant à informer les employeurs des employés qui sont licenciés ou dont les heures de travail sont réduites. Je me réjouis tout particulièrement pour les chômeurs partiels qui ne savent peut-être pas qu'ils peuvent être éligible à des allocations de chômage. »

La législation (S. 2518/A. 836) interdit aux employeurs de demander ou d'exiger des noms d'utilisateur, des informations de connexion et des mots de passe de comptes personnels comme condition d'embauche, comme condition d'emploi ou pour les utiliser dans le cadre d'une action disciplinaire.

La sénatrice d'État, Jessica Ramos a déclaré, « Alors que nos vies se déroulent de plus en plus en ligne, nous devons mettre en place des garde-fous pour protéger la vie privée des travailleurs. Avec cette loi, nous rétablissons un équilibre qui donne aux travailleurs l'impression qu'ils doivent accepter les exigences de leur patron. Je tiens à remercier la gouverneure Hochul pour son partenariat continu visant à faire de New York un État qui défend les droits des travailleurs. »

Le membre de l'Assemblée, Jeffrey Dinowitz a déclaré, « L'explosion de l'utilisation des médias sociaux tels qu'Instagram, TikTok et Threads a rendu l'information plus accessible que jamais. Cependant, certains employeurs prennent des décisions en matière de recrutement et de discipline qui vont bien au-delà des informations que les employés potentiels et actuels partagent publiquement. Il s'agit notamment de demander et d'exiger de leurs employés potentiels et actuels les noms d'utilisateur et les mots de passe des sites de médias sociaux, ainsi que les informations de connexion aux comptes de courrier électronique et autres comptes extrêmement personnels. Le fait de demander et d'exiger ces informations constitue une grave atteinte à la vie privée de la part de l'employeur et peut donner lieu à des pratiques d'embauche et d'admission

injustes et discriminatoires. Les employés ont le droit de rendre ces informations publiques ou privées. Ils devraient avoir le droit de maintenir cette confidentialité lorsqu'il s'agit de leur lieu de travail ou lors d'un entretien ou d'une procédure d'admission et ne devraient pas avoir à se soumettre à cette demande de peur de perdre leur emploi ou de ne pas être embauchés autrement. »

La législation (S. 1902-A/A. 1245-A) exige que le ministère du travail informe les demandeurs(ses)d'emploi du programme d'aide nutritionnelle complémentaire (SNAP) et du programme spécial de nutrition complémentaire pour les femmes, les nourrissons et les enfants (WIC).

La sénatrice de l'État, Cordell Cleare, a déclaré, « Le gouvernement fonctionne mieux lorsque les services et les interventions sont coordonnés, rationnels et robustes. Les personnes qui traversent le processus de chômage peuvent très bien avoir besoin d'un soutien supplémentaire et ne devraient pas être confrontées au silence et au cloisonnement. Désormais, avec la promulgation de la loi S1902-A, les personnes seront informées de manière proactive des prestations supplémentaires disponibles, y compris l'aide alimentaire, l'éducation nutritionnelle et l'accès aux services de soins de santé. »

La membre de l'Assemblée, Linda B. Rosenthal a déclaré, « Entre 2019 et 2021, un ménage new-yorkais sur dix a été confronté à l'insécurité alimentaire, un problème qui n'a fait que s'aggraver pendant la pandémie, à mesure que les taux de chômage grimpaient. Malgré l'existence de programmes destinés à aider les familles qui ont du mal à joindre les deux bouts, la sensibilisation et la lutte contre la stigmatisation associée à ces programmes restent un défi. Je remercie la gouverneure Hochul d'avoir promulgué ma loi visant à fournir aux demandeurs d'emploi des informations sur le programme WIC. Grâce à ces informations, les familles pourront se remettre sur pied plus rapidement sans avoir à se demander d'où viendra le prochain repas de leur enfant. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

SE DÉSABONNER